VOS DROITS

Soyez partenaire de vos soins et profitez des avantages!

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Québec

Hôpital général juif
Comité des usagers

Une initiative du Comité des usagers.
Nous sommes là pour vous aider.
514-340-8222, poste 23090
comiteusagers.hgj@ssss.gouv.qc.ca
www.hgj.ca/comitedesusagers

DÉCLARATION DES DROITS, RÔLES ET AVANTAGES DES PATIENTS

Hôpital général juif
Comité des usagers

		VOS DROITS	VOTRE RÔLE
SOINS	1	Recevoir les meilleurs soins possible.	Être à l'heure. Être prêt à parler de votre état de santé et de vos antécédents médicaux. Apporter la liste de vos médicaments, de vos résultats d'analyses et vos questions. Bien suivre le plan de traitement discuté.
RESPECT	2	Être respecté, traité poliment et de façon juste.	Traiter les professionnels de la santé, le personnel et les autres patients poliment et équitablement.
	3	Exprimer vos besoins sociaux, culturels, religieux et linguistiques.	Vous faire entendre et faire connaître vos besoins.
	4	Protéger votre vie privée et la confidentialité de vos renseignements.	Demander que l'on vous parle en privé ou à voix basse.
INFORMATION	5	Recevoir des explications sur votre état de santé, les possibilités de traitement et de suivis.	Demander à votre médecin, à votre infirmière ou à un autre professionnel des soins de santé de vous donner des explications claires.
	6	Être informé des ressources disponibles et obtenir de l'information que vous êtes en mesure de comprendre.	• Vous renseigner sur le soutien et les ressources d'information fiables disponibles. Les bibliothécaires de l'hôpital peuvent vous aider : **514-340-8222**, poste **25927**, **library.jgh@mail.mcgill.ca**. • Faire des recherches sur le **Réseau pour l'éducation des patients** (la collection RÉP), notre ressource en ligne pour obtenir de l'information fiable en matière de soins de santé pour les patients, ou explorer le site web du **Centre de ressources pour les patients et leurs familles** : hgj.ca/crpf.
	7	Connaître le nom et le rôle des personnes participant à vos soins.	Demander au personnel soignant de s'identifier, de préciser ce qu'ils font et leur expérience professionnelle.

Vos avantages

- Vous deviendrez un membre actif de votre équipe de soins.
- Vous comprendrez mieux les directives médicales, les effets secondaires des traitements et vos options.
- Vous serez mieux à même de faire des choix éclairés.
- Vous serez plus satisfait des soins que vous recevez.

Les avantages pour votre équipe soignante

- Votre équipe soignante comprendra mieux vos besoins et vos préoccupations.
- Votre équipe soignante vous prodiguera des soins appropriés.

Les avantages pour votre hôpital

- Votre hôpital sera un environnement plus sécuritaire, moins propice aux infections, aux complications et aux erreurs médicales.
- Votre séjour à l'hôpital sera plus court et les coûts diminueront.

		VOS DROITS	VOTRE RÔLE
INFORMATION	8	S'adresser à vous de manière claire et compréhensible.	Ne pas hésiter à demander des explications si vous ne comprenez pas.
	9	Avoir accès à vos dossiers médicaux personnels.	Faire une demande au Service des archives médicales, au **514-340-8222**, poste **28202**, **www.hgj.ca/soins-et-services/archives-medicales**.
CHOIX	10	Faire un choix éclairé pour vos traitements et donner ou refuser votre consentement à les recevoir.	Consulter les ressources pour vous aider dans ce choix (voir nº 6). Participer activement aux décisions concernant vos soins médicaux.
	11	Être informé de votre participation à des activités de recherche ou d'enseignement. Accorder ou refuser votre consentement.	Le Bureau d'examen de la recherche (BER), **514-340-8222**, poste **22445**, peut vous aider.
	12	Faire respecter votre mandat de protection et votre testament de vie.	Lors de votre admission, aviser l'hôpital et votre médecin si vous avez un mandat de protection ou un testament de vie, et leur en fournir une copie.
	13	Choisir le professionnel ou l'établissement duquel vous recevez des services. Demander sans hésiter un deuxième avis médical.	Consulter le professionnel de la santé pour obtenir des conseils. Ne pas hésiter à consulter les ressources (voir nº6).
	14	Être assisté, accompagné ou représenté par la personne de votre choix.	Vous pouvez désigner la personne de votre choix pour vous accompagner ou vous représenter.
	15	Déposer une plainte et voir vos préoccupations prises en compte avec respect.	Exprimez d'abord votre insatisfaction à votre médecin, à votre infirmière ou à un autre professionnel de la santé. Si vous n'êtes toujours pas satisfait, vous pouvez déposer une plainte auprès du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS, au **514-340-8222**, poste **24222** ou à **ombudsman.ccomtl@ssss.gouv.qc.ca**.